

UNIVERSITE PARIS 13

CONCOURS EXTERNE TECHNICIEN Session 2009

BAP J (gestion et pilotage) Gestion administrative

Le sujet que vous devez traiter comporte 5 pages numérotées de 1 à 5. Assurez vous que cet exemplaire est complet, sinon demandez-en un autre aux surveillants.

Ce sujet se compose de 2 parties. Les réponses sont à noter sur la copie de couleur verte sur laquelle doivent figurer vos nom, prénom, date de naissance.

La première partie est un QCM de 40 questions à choix multiples.

Toutes les questions sont notées sur 1 point.

Vous devez cocher la bonne réponse sur la grille page n°1 de la feuille verte prévue à cet effet. Une seule réponse par question. ATTENTION ! si vous cochez plus d'une croix par question, la réponse ne sera pas validée.

La deuxième partie :

Comprend 5 questions notées sur 12 chacune. Vous devez répondre à ces questions sur les pages n°2, 3 et 4 de la feuille verte.

L'usage de tous documents est strictement interdit.

Première partie : QCM

1-Actuellement quel est le nombre de pays que comprend l'union européenne ?
A : 20 B : 23 C : 24 D : 25 E : Aucune réponse ne convient

2-En France, le droit de vote des femmes a été accordé en ?
A : 1919 B : 1928 C : 1945 D : 1971 E : Aucune réponse ne convient

3-L'Assemblée Nationale compte ?
A : 489 députés B : 498 députés C : 521 députés D : 577 députés E : Aucune réponse ne convient

4 : Parmi ces départements, un seul fait partie de la région île de France. Il s'agit de ?
A : La Seine et Marne B : L'Eure et Loire C : La Seine Maritime D : L'Oise
E : Aucune réponse ne convient

5 : Le drapeau de l'Union européenne compte ?
A : 25 étoiles B : 15 étoiles C : 12 étoiles D : 10 étoiles E : Aucune réponse ne convient

6 : Qui a écrit le roman « la Princesse de Clèves » ?
A : Madame de Sévigné B : Le Marquis de Sade C : Madame de la Fayette
D : La Comtesse de Ségur E : Madame de Maintenon

7 : Quel est le dieu romain du vin ?
A : Jupiter B : Dionysos C : Bacchus D : Zeus E : Aucune réponse ne convient

8 : Laquelle de ces villes n'est pas traversée par un fleuve ?
A : Nantes B : Rouen C : Dijon D : Paris E : Aucune réponse ne convient

9 : Laquelle de ces instances ne fait pas partie de l'Union européenne ?
A : Le parlement européen B : Le conseil de l'Europe C : La commission européenne D : Le conseil européen E : Aucune réponse ne convient

10 : Les paroles du « chant des partisans » ont été écrites par ?
A : Le Général de Gaulle B : Joseph Kessel et Maurice Druon C : Georges Brassens et Serge Gainsbourg D : Le groupe « Les Motivés » E : Aucune réponse ne convient

11 : Le bâtiment abritant actuellement le musée d'Orsay était auparavant :
A : une gare B : un couvent C : un marché D : un château E : Aucune réponse ne convient

12 : Le Minotaure était une créature mi-homme ?
A mi-cheval B : mi-dragon C : mi-oiseau D : mi-taureau E : Aucune réponse ne convient

13 : Le mandat des conseillers régionaux est de ?
A : 3 ans B : 5ans C : 6 ans D : 7 ans : Aucune réponse ne convient

14 : Le plus grand fleuve du monde est :
A : le Nil B : L'Amazone C : Le Mississippi D : Le Yang Tsé- Kiang
E : Aucune réponse ne convient

15 : Lequel de ces grands hommes ne fut pas astronome ?
A : Galilée B : Copernic C : Isaac Newton D : Lavoisier E : Aucune réponse ne convient

16 : L'indigo, matière colorante qui provient d'une plante vivace des régions chaudes, donne une couleur ?
A : Orange B : Bleue C : jaune D : rouge E : Aucune réponse ne convient

17 : Andy Warhol fait partie du mouvement artistique :

A : Snobisme B : Pop Art C : Impressionnisme D : cubisme E : Aucune réponse ne convient

18 : L'euro, né en 1999 est géré par ?

A : une seule banque centrale B : La banque de France C : Le fond monétaire international
D : Les banques centrales de chacun des pays membres de l'Union économique et
monétaire. E: Aucune réponse ne convient

19 : Lequel de ces fonctionnaires n'a pas le droit de se syndiquer ?

A : un policier B : un préfet C : un contrôleur aérien D : un magistrat
E: Aucune réponse ne convient

20 : Qu'évoque pour vous la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 ?

A : La loi sur le tabagisme B : La loi sur l'avortement C : La loi portant droits et obligation des
fonctionnaires D : La loi sur le droit d'asile E: Aucune réponse ne convient

21 : l'Académie française compte :

A : 20 membres B : 30 membres C : 40 membres D : 50 membres
E : 60 membres

22 : Le sous-préfet est le représentant de l'Etat au sein :

A : de la région B : du canton C : d'un groupement de communes
D : de l'arrondissement E : d'une intercommunalité

22 : En université, le CEVU est :

A : le conseil des étudiants et de la vie universitaire
B : le conseil des examens et de la vie universitaire
C : le conseil des études et de la vie urbaine
D : le conseil des équivalences et de la vie universitaire
E : le conseil des études et de la vie universitaire

23 : En 2008, on a célébré le bicentenaire de la création :

A : des ministres B : des préfets C : des recteurs D : des maires
E : des ambassadeurs

24 : La loi de décentralisation, dite loi « Deferre » date de :

A : 1981 B : 1982 C : 1983 D : 1984 E : 1985

**25 : Ce que l'on appelle le « bouclier fiscal » vise à limiter le taux d'imposition sur le
revenu à :**

A : 40% B : 45% C : 50% D : 55 % E : 60%

26 : La sanction disciplinaire la plus basse pour un fonctionnaire est :

A : le blâme B : la réprimande C : la remarque D : l'avertissement
E : la mise en garde

27 : Parmi les organismes suivants lequel n'est pas établissement public ?

A : l'université B : le lycée C : le collège D : l'école primaire E : aucune réponse ne
convient

28 : Le plus haut diplôme universitaire est :

A : le diplôme d'études spécialisées B : le doctorat C : le master D : la thèse E :
l'habilitation à diriger des recherches

29 : Parmi ces 4 principes, lequel n'est pas un principe du service public ?

A : continuité B : légitimité C : égalité D : adaptation E : toutes les réponses conviennent

30 : le sigle « OTAN » signifie :

A : organisation technique de l'Atlantique nord
B : organisation territoriale de l'Amérique du nord
C : organisation territoriale de l'Atlantique nord
D : organisation technique des armées du nord
E : organisation territoriale de l'axe nord

31 : Un décret simple est signé par :

A : le président de la République B : le premier ministre
C : le ministre D : le secrétaire d'Etat E : le ministre d'Etat

32 : Le conseil constitutionnel comprend actuellement :

A : 9 membres B : 10 membres C : 11 membres D : 12 membres
E : 13 membres

33 : Actuellement les bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux sont fonction d'un barème comportant :

A : 5 échelons B : 6 échelons C : 7 échelons D : 8 échelons E : 9 échelons

34 : Le montant d'achats publics au-delà duquel une mise en concurrence est obligatoire est :

A : 1000 euros HT B : 4000 euros HT C : 9000 euros HT D : 20 000 euros HT
E : 30 000 euros HT

35 : Actuellement les frais d'inscription en master sont :

A : 169 euros B : 206 euros C : 226 euros D : 242 euros
E : aucun montant ne correspond

36 Qui peut décider de l'arme atomique en France ?

A : le Président de l'Assemblée Nationale B : Le Président de la République
C : Le Chef d'Etat Major des armées D : Le Premier Ministre
E : Aucune réponse ne convient

37 : Le sigle « CROUS » désigne :

A : le Centre rectoral des œuvres universitaires et scolaires
B : le Centre régional des œuvres universitaires et sociales
C : le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
D : le Centre rectoral des œuvres et unités de services
E : le Centre régional des œuvres et universités sociales

38 : le sigle « PRAG » signifie :

A : Professeur admissible en gestion
B : Professeur agrégé affecté dans l'enseignement supérieur
C : Professeur recruté dans la discipline « administration générale »
D : Professeur recherchant une activité en gestion
E : Aucune réponse ne convient

39 : l'opération « plan campus » concerne, après décision du gouvernement :

A : 5 projets B : 10 projets C : 15 projets D : 20 projets E : 25 projets

40 : Actuellement en France, le taux d'accès à l'enseignement supérieur pour une génération est : A : 50% B : 55% C : 60% D : 70% E : 80%

Deuxième partie : Questions

1/Décrivez en quelques lignes le contenu de la loi HADOPI

2/Quelles sont les missions de l'Université fixée par la loi LRU ?

3/Citez 5 universités qui sont passées aux RCE au 01/01/2009.

4/Vous êtes affecté dans un laboratoire de recherche de l'université, vous êtes chargé de l'organisation d'un colloque ; Comment allez-vous gérer les aspects logistiques relatifs à ce colloque ?

5/ En vous appuyant sur le texte ci-dessous comment définiriez-vous le management dans les « FAST-FOOD ».Qu'en pensez-vous ?

"Fast food managers do have the power to hire and schedule workers. Much of their time is spend motivating their crew members. In the absence of good wages and secure employment, the chains try to inculcate them "team spirit" in their young crews. Workers who fail to work hard, who arrive late, or who are reluctant to stay extra hours are made to feel that they're making life harder for everyone else, letting their friends and co-workers down. For years the McDonald's Corporation has provided its managers with training in "transactional analysis" a set of psychological techniques popularized in the book *I'm OK-You're OK* (1969) .One of these technical is called "stroking», a form of positive reinforcement, deliberate praise, and recognition that many teenagers don't get at home .Stroking can make a worker feel that his or her contributions sincerely valued. And it's much less expensive than raising wages or paying overtime..."*From Fast Food Nation (2001), Eric SCHLOSSER:*

UNIVERSITE PARIS 13

Concours externe
TECHNICIEN BAP J
session 2009

Epreuve professionnelle 30 minutes

Préliminaires :

Récupération du sujet : Pour récupérer le sujet, vous devez aller dans poste de travail

Lecteurs réseaux I fichiers communs I sujet n° 1... Vous pouvez maintenant télécharger le sujet.

Dépôt des copies: Au fur et a mesure de l'épreuve, vous devrez enregistrer les documents que vous produirez. Dans le répertoire Poste de travail/lecteurs réseaux I puis dans le répertoire.

Organisation des fichiers

Dans «Poste de travail I lecteurs réseaux I puis dans le répertoire

Créez un dossier « Epreuve-professionnelle 1 + n° d'anonymat..»

Un document Word «Text-n° anonymat » avec l'extension appropriée.

Un document Excel «Tabl-n° anonymat» avec l'extension appropriée.

A. Epreuve Traitement de texte Word

Ouvrez le document « Text... » que vous avez créé.

Faites un copier coller du texte fourni en annexe 1.

Mise en page

Réglez la marge haute à 2,5 cm, la marge basse à 2,5 cm, la marge gauche à 2 cm et la marge droite à 1cm

Insérez un en-tête avec le texte suivant : « Examen pratique n° d'anonymat»

Insérez la date centrée en pied de page.

Styles et mise en forme

1- Modifiez la police en times new roman la taille du texte en 11.

2- Appliquez la mise en forme suivante au titre: gras, taille 18 pt, police times new roman, Couleur rouge, centré.

3- Soulignez le titre avec un trait noir.

4- Insérez en filigrane sur le texte le mot « CONFIDENTIEL » en diagonal de couleur rouge.

5- Remplacez les tirets par des puces.

6- corrigez les fautes d'orthographe.

Enregistrez le document.

B. Epreuve Tableur Excel

- 1- Ouvrez le document « tabl » que vous avez créé
- 2- Copiez avec le clavier et en respectant les cellules, les intitulés des lignes et des colonnes du tableau fourni en annexe 2
- 3- Placez la première cellule du tableau en « A1 »
- 4- Ajustez les en-têtes de colonnes
- 5- Créez une ligne « Total » avec un remplissage jaune clair, mettre des bordures à l'identique du tableau et faire les totaux
- 6- Faites les calculs de la colonne « total »
- 7- Créez une cellule en « A11 » intitulée « Pourcentage des personnels enseignants sur l'effectif total »
- 8- Faites le calcul du pourcentage en « E11 » et mettre le résultat sous la forme « % »
- 9- Encadrez la cellule du résultat
- 10- Créez un graphique sous la forme de secteurs qui permet d'apprécier la part des filières dans les effectifs
- 11- Nommez le graphique « Effectifs des agents de l'université »
- 12- Réglez les options d'impression suivantes : mode paysage, format A4

Enregistrer le document.

ANNEXE 1

Le nouveau dispositif de la prime de fonctions et de résultats (PFR) dans les établissements relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur

La PFR instituée par le décret n°2008-153 du 22 décembre 2008 a pour objectif de permettre une meilleure reconnaissance des compétences et de la diversité des fonctions occupées, tout en valorisant l'investissement personnel dans l'atteinte des objectifs fixés.

Champ d'application :

En 2009, la PFR s'appliquera aux personnels de catégorie A de la filière administrative exerçant dans les établissements relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur et appartenant aux corps et emploi suivants :

- attachés d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- conseillers d'administration scolaire et universitaire,
- administrateurs de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

A noter que les agents comptables des EPSCP ne relèvent pas pour l'instant de ce dispositif.

Dispositif :

La PFR se répartit en 2 parts cumulables et modulables :

- une part liée aux fonctions exercées (F), modulable de 1 à 6 pour tenir compte des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spécial. Cette part repose sur une typologie des postes à définir selon la nature des fonctions (niveau des responsabilités, charges et contraintes de travail, sujétions particulières...)
- une part liée aux résultats (R) de la procédure d'évaluation individuelle et de la manière de servir, modulable de 0 à 6. La modulation intègre, sur cette part, l'atteinte ou non par l'agent des objectifs qui lui ont été fixés. Elle a vocation à évoluer à la suite de l'entretien professionnel.

La PFR pourra désormais être attribuée aux agents logés par nécessité absolue de service :

- la part liée aux fonctions sera modulable par application d'un coefficient réduit compris entre 0 et 3 ;
- la part liée aux résultats individuels sera modulable de 0 à 6 comme pour les agents non logés.

Montant de référence :

Ils seront identiques à ceux de l'arrêté du 22 décembre 2008 fixant les montant de référence de la PFR, répartis sur les 2 parts F et R dans une proportion d'environ 60% - 40% soit :

	Montants de référence en €		Plafonds
	fonctions	résultats individuels	
Attaché d'administration	1 750	1 600	20 100
Attaché principal d'administration	2 500	1 800	25 800
Conseiller d'administration scolaire et universitaire et administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche	2 900	2 000	29 400

ANNEXE 2

BUDGET ETAT	BIBLIOTHEQUE	ENSEIGNANTS	IATOSS	TOTAL
<i>HOMMES</i>				
TITULAIRES	13	531	162	
NON TITULAIRES	5	104	32	
<i>FEMMES</i>				
TITULAIRES	29	327	300	
NON TITULAIRES	7	67	63	